

Le chef de l'Etat a signé ce jour, un décret portant nomination des Recteurs des universités de Bertoua, Ebolowa et Garoua.

Il s'agit de Etoua Remy Magloire Dieudonné, nommé recteur de l'université de Bertoua, Etoa Jean Bosco, recteur de l'université Ebolowa, et de Boubakari Oumarou à l'université de Garoua.

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

PAIX – TRAVAIL – PATRIE

DECRET N° 2022/202 DU 03 JUN 2022
 portant nomination des Présidents de Conseil d'Administration dans certaines universités d'Etat .-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- Vu la Constitution ;
 Vu la loi n° 2001/005 du 16 avril 2001 portant orientation de l'Enseignement Supérieur ;
 Vu la loi n° 2017/010 du 12 juillet 2017 portant statut général des établissements publics ;
 Vu le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 ;
 Vu le décret n° 2012/433 du 1^{er} octobre 2012 portant organisation du Ministère de l'Enseignement Supérieur ;
 Vu le décret n° 2022/003 du 05 janvier 2022 portant création d'Universités ;
 Vu le décret n° 2022/008 du 06 janvier 2022 portant organisation administrative et académique de l'Université de Bertoua ;
 Vu le décret n° 2022/009 du 06 janvier 2022 portant organisation administrative et académique de l'Université d'Ebolowa ;
 Vu le décret n° 2022/010 du 06 janvier 2022 portant organisation administrative et académique de l'Université de Garoua,

D E C R E T E :

Article 1^{er}.- Sont, à compter de la date de signature du présent décret, nommés aux postes ci-après dans certaines universités d'Etat:

UNIVERSITE DE BERTOUA

Président du Conseil d'Administration : Monsieur WONGOLO Bernard.

UNIVERSITE D'EBOLOWA

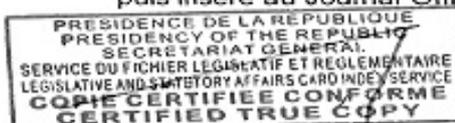
Président du Conseil d'Administration : Monsieur MVONDO EVEZO'O Jean-Pierre.

UNIVERSITE DE GAROUA

Président du Conseil d'Administration : Monsieur SOULEY DAOUA.

Article 2.- Les intéressés auront droit aux avantages de toute nature prévus par la réglementation en vigueur.

Article 3.- Le présent décret sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais./-



YAOUNDE, le 03 JUN 2022

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,



Dans la foulée, Paul Biya a également signé un autre décret, portant nomination des Présidents de Conseil d'Administration dans ces mêmes universités.

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

PAIX-TRAVAIL-PATRIE

DECRET N° 2022/203 DU 03 JUIN 2022
portant nomination de Recteurs dans certaines universités d'Etat.-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- Vu** la Constitution ;
Vu la loi n° 2001/005 du 16 avril 2001 portant orientation de l'Enseignement Supérieur ;
Vu le décret n° 93/026 du 19 janvier 1993 portant création des Universités ;
Vu le décret n° 93/037 du 19 janvier 1993 portant organisation administrative et académique de l'Université de Yaoundé II ;
Vu le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 ;
Vu le décret n° 2012/433 du 1^{er} octobre 2012 portant organisation du Ministère de l'Enseignement Supérieur ;
Vu le décret n° 2022/003 du 05 janvier 2022 portant création d'Universités ;
Vu le décret n° 2022/008 du 06 janvier 2022 portant organisation administrative et académique de l'Université de Bertoua ;
Vu le décret n° 2022/009 du 06 janvier 2022 portant organisation administrative et académique de l'Université d'Ebolowa ;
Vu le décret n° 2022/010 du 06 janvier 2022 portant organisation administrative et académique de l'Université de Garoua,

DECRETE:

Article 1^{er}.- Sont, à compter de la date de signature du présent décret, nommés aux postes ci-après dans certaines universités d'Etat :

UNIVERSITE DE BERTOUA

Recteur: Monsieur ETOUA Remy Magloire Dieudonné, Professeur.

UNIVERSITE D'EBOLOWA

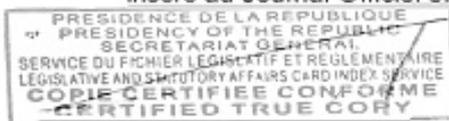
Recteur: Monsieur ETOA Jean Bosco, Maître de Conférences.

UNIVERSITE DE GAROUA

Recteur: Monsieur BOUBAKARI OUMAROU, Maître de Conférences.

Article 2.- Les intéressés auront droit aux avantages de toute nature prévus par la réglementation en vigueur.

Article 3.- Le présent décret sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais. /-



YAOUNDE, le.....0.3...JUN..2022.....

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

 PAUL BIYA